

Baptême civil ou républicain

À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

Comment procéder ?

Le baptême civil n'a aucune valeur juridique. Il n'est régi par aucun texte de loi. Les maires ne sont pas tenus de le célébrer. La valeur du baptême républicain a surtout une valeur symbolique. L'engagement des parrains et marraines est moral. Pour les désigner tuteurs en cas de décès, il convient de s'adresser à un notaire.

Pour aller plus loin

[Toutes les informations sur le baptême républicain sur Service-public.fr](#) ^[1]

Source URL: <https://www.mareil-en-france.fr/content/bapteme-civil-ou-republicain>

Liens

[1] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1507.xhtml>